



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du samedi 25 janvier 2020
de 9h30 à 13h00,
à Paris, Sorbonne.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du PV de l'AG du 28 octobre 2019.
3. Rapport moral et d'activité.
4. Rapport financier.
5. Élection du bureau 2020-2022.
6. Point sur les perspectives de rentrée 2020.
7. Point sur le supérieur et les concours.
8. Euroclassica, Antiquité Avenir.
9. Promotion des langues anciennes et vie des ARELA.
10. Journées d'Amiens 2020.
11. Voyage en Grèce 2020.
12. Calendrier 2020.
13. Questions diverses.

Associations présentes :

ADLAP (Amiens), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELACler (Clermont-Ferrand), ARDELAC (Créteil), ARELAG (Grenoble), APLAAL (Lille), APLG (Nantes), ARELAM (Montpellier), ALPLA (Nancy-Metz), ARELAN (Nice), GELAHN (Rouen), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), APGLAV (Versailles), ATHÉNA, THALASSA.

Associations représentées :

AGAP (Aix-Marseille), ARELALIM (Limoges), ARELAL (Lyon), APCELA (Poitiers), ARELAR (La Réunion).

22 associations représentées sur 26.

Le *quorum* est atteint.

* * *

François Martin renouvelle ses vœux de bonheur aux participants à l'assemblée générale pour l'année qui s'ouvre.

Il remercie le président de la Sorbonne, M. le Professeur Jean Chambaz, ainsi que Mme Marie-Pierre Noël, Professeur à l'Institut de grec, grâce auxquels nous pouvons nous réunir en ce lieu cette année.

21 associations sur 26 sont présentes ou représentées : le quorum est donc atteint. La séance est ouverte à 9h45.

1. Approbation de l'ordre du jour.

François Martin met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'AG du 28 octobre 2019.

Le PV de l'AG du 28 octobre 2019 repris dans les *Cahiers de la CNARELA* n°102, est mis au vote.

► Vote : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le PV de l'AG du 28 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport moral et d'activité.

a. Remerciements

François Martin remercie les membres du bureau pour leur travail et leur motivation, ainsi que les présidentes d'honneur pour leur action et leur implication dans la vie de la coordination.

Le bureau effectue régulièrement des sondages sur l'état de l'enseignement des langues anciennes dans le secondaire : il faut donc rappeler aux adhérents qu'il est très important de répondre aux enquêtes.

Pour que la coordination soit plus efficace, les ARELA ne doivent pas hésiter à envoyer les liens, les articles, comptes rendus d'audiences aux rectorats, ne serait-ce que pour donner des idées aux autres ARELA qui souhaiteraient mener des actions similaires. Il est aussi important de lire la newsletter de la CNARELA. De nombreuses personnes contactent la CNARELA à travers l'un des deux comptes Twitter ainsi que via la page Facebook.

Arrivée de la représentante de l'ARELAN à 9h49, ce qui monte le nombre de votants à 22.

François Martin remercie tout aussi chaleureusement les présidentes et présidents des ARELA. Il note que certaines associations ont fermé, que d'autres ont des difficultés, mais il espère la réouverture de plusieurs autres, ou simplement leur ouverture, comme à La Réunion. Plusieurs projets sont en cours : c'est le cas par exemple à Paris ou dans l'académie d'Orléans-Tours. Le GELAHN (Rouen) deviendra plus simplement « GELAN » pour englober l'ensemble de la Normandie. François Martin remercie l'ALPLA pour l'organisation des riches Journées d'octobre 2019 à Nancy et Metz. Il remercie enfin Thalassa qui s'engage toujours dans les actions de soutien pour la Coordination, en proposant entre autres une aide importante lors des Journées d'octobre lorsqu'elle affrète un autocar pour une sortie éloignée du lieu de la réunion.

b. Relations avec le Ministère et les instances ministérielles

L'année 2019 a été riche en rencontres avec les instances officielles.

Le texte publié au Journal Officiel le 25 janvier 2019 est un texte « exceptionnel » qui offre **le coefficient 3 pour l'option LCA latin et LCA grec ancien**. Il faut noter que les LCA sont les seules options qui peuvent bénéficier de ce coefficient à la fois en Terminale pour le contrôle continu et sur le total du baccalauréat et qui peuvent être cumulées entre elles et avec d'autres options. Comme l'épreuve finale a été supprimée, seules les notes de l'année de Terminale comptent. La CNARELA rappelle le rôle important de certains interlocuteurs tel Pascal Charvet qui a beaucoup soutenu les demandes de la CNARELA auprès du ministère. Plusieurs membres de l'assemblée générale soulignent que l'ouverture de deux options en mathématiques (« Mathématiques expertes » pour les élèves suivant la spécialité Mathématiques, « Mathématiques complémentaires » pour les élèves n'ayant pas choisi cette spécialité) risque de nuire aux options de langues anciennes.

La CNARELA a été reçue le **vendredi 8 février en audience par le cabinet du ministre de l'Éducation nationale**, représenté par Matthieu Lahaye. Nous avons insisté sur la nécessité de flécher les horaires et de permettre le cumul des points de bonus au brevet des collèges. Nous avons rappelé les différents problèmes rencontrés dans des EPLE (notamment les heures de latin et grec ancien payés en HSE), ainsi que la trivalence grec ancien, latin et français pour les professeurs de Lettres classiques¹.

La CNARELA a ensuite été reçue le **lundi 11 mars par le Conseil supérieur des programmes** pour discuter des projets de programmes de Terminale. L'accent a surtout été mis sur l'option LCA puisque le programme de la spécialité LLCA n'était pas terminé à l'époque.

À la suite de cette réunion, la CNARELA a été reçue le **mardi 11 juin à la DGESCO**, audience à laquelle l'IGEN M. Poli a assisté, pour discuter de nouveau des projets de programmes. La CNARELA avait en particulier demandé la réécriture du préambule de la spécialité afin que les objectifs de la spécialité et ceux de l'option soient définis séparément. Le nouveau préambule a été obtenu de haute lutte, mais les autres demandes que nous avons formulées n'ont pas été prises en compte.

Les programmes de Terminale sont définis par les **arrêtés du 19 juillet 2019 et publiés au Bulletin officiel spécial n°8 du 25 juillet 2019**². Le programme comprend une œuvre de littérature moderne ou contemporaine, française ou étrangère, adossée à une œuvre de littérature antique soit latine soit grecque. François Martin rappelle que les élèves passent la spécialité LLCA soit en latin soit en grec. Dans les cas où l'ECLA a été maintenu, il faut en tenir compte pour ne pas pénaliser les élèves par rapport aux attendus de l'examen. Toute réduction horaire est bien entendu inacceptable.

De nombreux problèmes ont été rencontrés, surtout au lycée avec la mise en place de la réforme : il a fallu prévoir les structures avec la DHG proposée par le rectorat, effectuer des sondages auprès des élèves (en novembre, puis en février), afin d'ouvrir un certain nombre de groupes par spécialité, mais les élèves ont choisi finalement leurs spécialités au dernier conseil de classe de Seconde, en juin. Chaque établissement a noté un taux de changement important entre les premiers sondages et les inscriptions définitives : il semblait plus sûr pour les parents de recréer plus ou moins les anciennes formations (L/S/ES), en privilégiant très souvent la triplette Mathématiques/SVT/Physique-Chimie. Cela a eu pour effet de supprimer plusieurs spécialités en septembre et de fusionner options et spécialité pour les LCA.

¹ Cf. le compte rendu de l'audience du 8 février 2019 : <http://www.cnarela.fr/LinkClick.aspx?fileticket=a-nD-GYCaxg%3d&tabid=36&language=fr-FR>.

² Les programmes du lycée sont réunis sur le site suivant : <https://eduscol.education.fr/cid144093/lca-bac-2021.html>. On y retrouve les textes pour la [spécialité de Terminale](#) et pour [l'option dans ce même niveau](#).

En outre, les personnels de direction, devant les difficultés rencontrées pour bâtir des emplois du temps, ont été amenés à imposer le choix de triplète de spécialités pour des raisons de compatibilité. Dans le lycée de François Martin, une vingtaine d'élèves n'ont pas eu la triplète qu'ils demandaient et le cas s'est produit ailleurs aussi.

L'audience du 10 juillet au ministère de l'Éducation nationale a déjà été évoquée lors de la précédente AG. Pendant les douze minutes qu'il leur a accordées, l'éphémère interlocuteur du ministère a seulement fait comprendre aux représentants de la CNARELA que les LCA n'étaient pas une priorité dans l'immédiat.

L'audience au ministère qui devait se tenir le vendredi 24 janvier a été annulée le matin même, et reportée au vendredi 31 janvier : les motions votées en AG seront donc présentées lors de cette entrevue.

En octobre **le site *Odysseum***³, créé en grande partie par Pascal Charvet, a été présenté à La Villette. La CNARELA a été invitée à cette présentation⁴ : il s'agit d'un site qui s'inscrit dans la lignée de Musagora, plus complet et ouvert à tous les publics. Ce site comprendra à terme des vidéos, des conférences, des documents en tous genres. Le projet « Les humanités dans le texte » (auquel chaque enseignant peut participer), porté par l'ENS, occupe une place de choix dans le nouveau site.

La CNARELA a envoyé plusieurs courriers pour faire remonter au ministère les problèmes rencontrés dans les établissements en particulier en ce qui concerne les ventilations de service (VS). Ce sont des difficultés ponctuelles, qui sont le plus souvent liées à une lecture erronée que certains chefs d'établissements font des textes.

L'IGEN, qui nous recevait régulièrement avant la réforme du collège, a très peu répondu aux attentes et aux sollicitations de la CNARELA. Les renvois vers la DGESCO étaient permanents au moment de la réforme du collège. La CNARELA informe l'assemblée générale de la nomination récente d'un nouvel IG de Lettres classiques, David Bauduin, co-auteur du rapport « Les Humanités au cœur de l'école » avec Pascal Charvet.

c. *Contacts avec associations amies*

La CNARELA continue à entretenir des liens forts avec l'APLAES, l'AFPLA-CPL, SLL et SEL⁵, Ces associations ont co-signé un communiqué de presse le 3 février pour saluer l'officialisation du coefficient 3 affecté aux options LCA au baccalauréat⁶.

La CNARELA n'a que peu de contacts avec les syndicats. La place des Lettres classiques ne semble pas leur priorité et les choix faits lors des votes pour le lycée interrogent parfois.

La conférence des présidents d'associations de spécialistes a rédigé un communiqué adressé au Ministre de l'Éducation nationale⁷ en novembre 2019.

Euroclassica a fait circuler une pétition qui a été transmise aux ARELA.

Le projet, « Les humanités dans le texte », soutenu par l'ENS, a été présenté le 16 novembre. Des vidéos sont mises en ligne sur le site *Odysseum* (chaque dossier étant pris en charge par un duo composé d'un professeur du secondaire et d'un professeur du supérieur, ou d'une personnalité travaillant en dehors des LCA). Citons d'ores et déjà le dossier sur les comètes chez Sénèque, la mémoire des champs de bataille, la description d'une statue indienne chez Porphyre, les dernières découvertes sur le site de Troie. Différents appels à projet sont attendus.

d. *Situation des ARELA*

La CNARELA est consciente que le travail n'est jamais simple dans les académies. L'implication dans les bureaux des associations demande beaucoup d'énergie (ce qui explique que des ARELA peinent à trouver un président), puisque l'on se bat à chaque niveau : au CA de l'établissement, auprès des élèves, au rectorat, etc. François Martin renouvelle ses remerciements aux membres des bureaux des ARELA. Le soutien fort auprès des collègues est essentiel : il faut rappeler, dès que l'occasion se présente (stages, journées académiques, rencontres), que les collègues ne doivent pas rester isolés. Les ARELA sont un lieu d'échange, de partage et de soutien. Tisser des liens avec les IPR chargés des Langues anciennes peut se révéler parfois efficace.

Lorsque des concours académiques ont lieu, que ce soit à l'initiative de l'ARELA ou à celle du Rectorat, il faut que les ARELA pensent à les communiquer à la CNARELA pour donner des idées à toutes les autres associations académiques.

Afin que chaque collègue se tienne au courant de l'actualité nationale, il faut que les ARELA fassent circuler les textes officiels, à travers des mails directs, leur site internet, le bulletin, etc. On sait qu'encore trop de collègues méconnaissent les textes et ne formulent pas les demandes nécessaires.

La CNARELA rappelle que Thalassa fournit des affiches qui permettent de montrer que les enseignements sont vivants dans les établissements. Elles sont adressées gratuitement aux collègues qui en font la demande directement sur le site internet⁸.

³ <https://eduscol.education.fr/odysseum/>.

⁴ La présentation officielle du site a eu lieu au ministère de l'Éducation nationale, en présence du ministre, le mercredi 15 janvier 2020. La CNARELA a également été invitée à cette présentation.

⁵ Sauvegarde des enseignements littéraires (S.E.L.) reconduit le concours de nouvelles « Jacqueline de Romilly ».

⁶ <http://www.aplaes.org/files/CP2f%C3%A9vrier.pdf>.

⁷ <http://conferenceassociations.blogspot.com/2019/11/communiquede-la-conference-reforme-du.html>.

⁸ <http://www.thalassa.asso.fr/CNARELA/NOTREENGAGEMENT.aspx>.

Plus largement, la CNARELA est parfois confrontée à la difficulté de faire retransmettre, par les ARELA, les informations contenues dans ses mails. Il n'est pas nécessaire d'envoyer un mail quotidien aux collègues adhérents, mais il faut diffuser les informations soit sous forme de messages réguliers, soit sous forme de lettre ou de bulletin. Les bulletins ne remontent d'ailleurs que trop peu à la CNARELA. Un membre de chaque ARELA peut se charger de créer une synthèse de la vie des ARELA pour en faciliter la prise de connaissance. Il n'est pas utile de créer des bulletins trop longs, qui sont peu consultés. Il est intéressant d'y ajouter dès que possible des articles pédagogiques, intéressants au niveau national, ou des propositions d'activités pédagogiques.

La CNARELA possède un site web, mis à jour régulièrement, et hébergé par Thalassa, qui doit être une nouvelle fois remerciée. En parallèle, il existe une page Facebook⁹ et deux comptes Twitter¹⁰ qui sont tous trois très consultés et vecteurs de messages directs adressés à la CNARELA.

Concernant la réforme du lycée et la place des LCA, il ne faut pas hésiter à diffuser la plaquette¹¹ et à se l'approprier sur le site de son ARELA.

La rentrée 2020 sera le prélude à la première session du nouveau baccalauréat. Mais on peut se demander comment la réforme pourra être mise en œuvre d'une façon satisfaisante avec les DHG que nous ont communiquées les collègues de lycée.

Le rapport moral est mis au vote.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport financier.

Florence Turpin fait peu de commentaires sur le rapport financier¹² : les cotisations restent équivalentes à celles des années passées, mais le coût des déplacements est moins élevé à cause de la grève qui a empêché plusieurs membres du bureau de se rendre à Paris pour la réunion de décembre. Les comptes sont en équilibre. L'excédent que présentent les comptes correspond à une année de fonctionnement. Il faut donc que les associations qui le peuvent continuent à verser une cotisation de soutien en plus de la cotisation de base (100€).

Le rapport financier est mis au vote.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

5. Élection du bureau de la CNARELA pour les années 2020-2022.

Tous les membres du bureau se représentent, sauf Corinne Savariau, secrétaire, que François Martin remercie pour les quatre années qu'elle a passées au sein du bureau, où elle représentait l'APLG (Nantes). Une seule candidature a été reçue par le Président de la CNARELA, celle de Simonne Van Oost (APLAAL, Lille).

Les membres de la CNARELA se présentant à l'élection du bureau sont, par ordre alphabétique : Guillaume Diana (APGLAV, Versailles), Hélène Frangoulis (ARTELA, Toulouse), François Martin (ARDELAC, Créteil), Marie-Hélène Menaut (ARELABOR, Bordeaux), Sylvie Pedroarena (ARELAB, Besançon), Lionel Sanchez (Thalassa), Florence Turpin (ARELAM, Montpellier), Simonne Van Oost (APLAAL, Lille), Delphine Viellard (ARELAS, Strasbourg).

On procède ensuite au vote à bulletins secrets.

► Vote : - 20 votes pour l'ensemble de la liste des candidats,
- 2 votes pour la composition proposée, moins un membre.

Les candidats sont tous élus au bureau à l'unanimité moins deux voix.

François Martin annonce la répartition des postes au sein du bureau qui est élu pour deux années civiles :

- Président : François Martin, ARDELAC.
- Vice-présidente, chargée du supérieur : Hélène Frangoulis, ARTELA.
- Trésorière : Florence Turpin, ARELAM.
- Secrétaire : Guillaume Diana, APGLAV.
- Secrétaire adjointe : Simonne Van Oost, APLAAL.
- En charge des relations avec Euroclassica : Marie-Hélène Menaut, ARELABor.
- En charge des relations extérieures et de la promotion des langues anciennes : Sylvie Pedroarena, ARELAB.
- En charge du bulletin : Delphine Viellard, ARELAS.
- En charge de la communication et de l'Histoire des arts : Lionel Sanchez, Thalassa.

⁹ <https://www.facebook.com/cnarela>.

¹⁰ <https://twitter.com/Cnarela1> et <https://twitter.com/CnarelaCulture> (réservé aux informations culturelles).

¹¹ <http://cnarela.fr/LinkClick.aspx?fileticket=BTMUxLx1Myc%3d&tabid=36&language=fr-FR>.

¹² Cf. Annexes, I.

6. Point sur les perspectives de rentrée 2020.

Les DHG qui viennent d'arriver dans les établissements sont globalement en baisse. Au lycée, les rectorats utilisent un nouveau mode de calcul, puisque la structure évolue : la baisse vient surtout, semble-t-il, de cette évolution. Rappelons que les élèves auront moins d'heures de cours que dans la réforme de 2008 : à titre de comparaison, en Seconde, les élèves avaient 28h30 de cours (sans option) chaque semaine, à la rentrée 2019 les élèves de Seconde ont 26h30 de cours (sans option).

En cas de fusion des heures et des groupes d'option LCA et de la spécialité LLCA, la CNARELA rappelle que, en Première, quatre heures doivent être réservées à la spécialité et qu'en Terminale il faut que les élèves aient vraiment les six heures auxquelles ils ont droit, en particulier pour préparer une épreuve dotée d'un coefficient 16 et le « grand oral ».

Le nombre d'élèves en LLCA semble faible (1194 élèves d'après les effectifs communiqués récemment par la DGESCO à la CNARELA), mais la CNARELA rappelle que dans le précédent baccalauréat, seuls les élèves de la filière « Littéraire » pouvaient prendre comme enseignement de spécialité le latin ou le grec ancien en Terminale. Or, le nombre des élèves inscrits en spécialité LLCA à la rentrée 2019 est de 1194, alors qu'à la rentrée 2018, 476 élèves étaient inscrits. Les effectifs ont donc plus que doublé.

La CNARELA demande aussi à connaître le nombre des inscriptions en collège pour effectuer un bilan de l'évolution des effectifs.

On compte 20735 élèves inscrits dans l'option facultative latin et/ou grec ancien en Première à la rentrée 2019. L'an passé, on comptait environ 25000 élèves inscrits : cette baisse est due principalement aux emplois du temps décourageants, ainsi qu'au fait que certains chefs d'établissement n'ouvrent qu'une seule option pour éviter le cumul. Par ailleurs, les élèves inscrits en latin, par exemple, en spécialité LLCA, ne peuvent pas le suivre en option (mais peuvent toujours suivre le grec ancien).

À la rentrée 2020, les options LCA devront faire face à davantage de concurrence qu'auparavant, puisque deux options de mathématiques (*cf. supra*) vont ouvrir, et que l'option « Droits et enjeux du monde contemporain » est maintenue en Terminale. La spécialité Mathématiques fait peur aux élèves : les élèves de Première en parlent beaucoup à ceux de Seconde. Plusieurs représentants d'ARELA évoquent les problèmes rencontrés dans des établissements de leur académie. Il faut bien rappeler que les élèves ne seront pas accablés de travail en choisissant les options de LCA : il n'y a pas d'oral terminal, seules les notes de l'année comptent. Comme c'est déjà le cas au collège, la valorisation de nos options passe par une information claire et précise (il faut rappeler que seules les options de LCA bénéficient d'un bonus coef. 3 dans le nouveau bac, ce qui n'est pas le cas des autres options, quelles qu'elles soient).

François Martin propose que le bureau prenne en charge la rédaction de différentes motions¹³.

Motion n°1 – Le lycée (la spécialité LLCA, les options LCA, les horaires fléchés)

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la première motion.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion.

Motion n°2 – Le collège (les options LCA, les horaires fléchés, le nombre de groupes, le cumul des points bonus)

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la deuxième motion.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion.

Motion n°3 – Les dotations horaires globales (DHG)

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la troisième motion.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion.

La CNARELA attend les remontées des DHG des établissements pour établir un bilan des problèmes de rentrée.

7. Point sur le supérieur et les concours.

Hélène Frangoulis donne le détail du nombre de postes publiés pour les concours de recrutement : aucun changement n'est à signaler par rapport à la session 2019.

• Agrégations

- Agrégation externe de Grammaire : 9 postes.

- Agrégation externe de Lettres classiques : 71 postes.

¹³ Cf. Annexes, II.

- Agrégation interne de Lettres classiques : 40 postes.
- **CAPEs**
 - CAPES externe de Lettres (Lettres classiques) : 145 postes.
 - CAPES interne de Lettres (Lettres classiques) : 26 postes.

Une réforme « du » concours de recrutement des enseignants est en projet. Le terme de « concours » est toujours indiqué au singulier, mais selon certaines informations, la réforme concernerait seulement le CAPES. Il n'y aurait pas de changement pour l'agrégation. Une infographie est disponible sur le site du ministère¹⁴. L'organisation du concours change. Plusieurs questions se posent sur la validation du Master autour du concours, sur les parcours proposés, la rémunération et le nombre d'heures à assurer devant les élèves (enseignement classique, co-enseignement, dispositif « devoirs faits », etc.).

La CNARELA s'inquiète du projet de réforme des concours d'enseignement. Une motion (n° 4) est proposée pour rappeler au ministère que les futurs professeurs de Lettres classiques doivent être évalués dans les trois disciplines pour lesquelles ils sont formés et qu'ils seront appelés à enseigner.

Le Président de la CNARELA met au vote le mandat de rédaction de la quatrième motion¹⁵.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion.

8. Euroclassica et Antiquité Avenir.

L'*Academia Homerica* a été lancée par Euroclassica¹⁶. Marie-Hélène Menaut se réjouit de voir que le *Vestibulum* a été proposé par l'APLAES aux étudiants du supérieur. Elle fait le bilan des inscriptions et des médaillés.

• ***Vestibulum***

- **Elex** : le nombre de participants a augmenté et se révèle être le plus fort depuis 2011 : 1419. Le nombre de médaillés est de 388, mais il est plus faible que les années précédentes (or : 26 ; argent : 86 ; bronze : 286).

- **Egex** : le nombre de participants a augmenté : 123. Le nombre total de médailles est sensiblement le même : 26 contre 23 en 2018. Les médailles d'or passent de 1 à 13.

• ***Janua* (1^{er} concours en 2018)**

- **Elex** : le nombre de candidats a chuté de 216 à 47 ; le nombre de médaillés également, de 191 à 8. Mais les médailles d'or passent de 1 à 4.

- **Egex** : le nombre de candidats reste stable : 75 en 2018, 71 en 2019 ; le nombre de lauréats passe de 63 à 49, mais les médailles d'or passent de 9 à 16.

Sylvie Pedroarena prend la parole pour évoquer le réseau Antiquité Avenir. L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 16 novembre. La CNARELA est toujours membre du directoire : son poste n'était pas soumis à renouvellement cette année.

Dans la dernière lettre d'information de la CNARELA, on peut trouver les liens vers le site d'Antiquité-Avenir et vers certaines tables rondes des derniers États généraux.

L'*Anthologie grecque*, à laquelle de nombreux membres d'ARELA ont participé, sera publiée le 6 mars 2020. À cette occasion, deux événements sont prévus à Paris :

- le 21 mars, une table ronde à 14h à l'Université Paris II, place du Panthéon, en présence d'une grande partie des auteurs, rencontre pour laquelle les places sont limitées et accessibles seulement sur invitation.
- le 26 mars, une présentation au lycée Henri IV, salle des Génovéfains, à 17h45 : l'entrée est libre.

Les ARELA qui le souhaitent sont invitées à organiser des présentations de cet ouvrage dans leur académie.

9. Promotion des langues anciennes et vie des ARELA.

Certaines ARELA connaissent des difficultés, par exemple l'ARELA de la Guadeloupe est à l'heure actuelle mise entre parenthèses, le temps que le bureau retrouve une présidence ; l'ARELA de l'académie de Dijon entretient un partenariat avec l'ARELAB. Les collègues de l'académie de Dijon peuvent contacter l'ARELAB.

L'ARELANice met en avant ses liens forts avec le musée archéologique. Dans le cadre de la semaine de l'Antiquité, l'ARELANice organise des conférences en lien avec les programmes des CPGE. Le fil rouge des conférences de cette année sera « La démocratie », au programme des CPGE scientifiques. L'ARELANice participe à

¹⁴ Cf. Annexes, III.

¹⁵ Cf. Annexes, II.

¹⁶ <https://www.edugroup.at/praxis/portale/euroclassica/activities/academiae/academia-homerica.html>.

une journée sur la langue d'Homère, entre autres. Delphine Viellard rappelle que la Grèce prend la présidence du Conseil de l'Europe.

Sylvie Pedroarena fait le bilan des réponses au sondage sur la formation continue. Selon les réponses transmises par les ARELA, pour les formations en LCA (on parle parfois de « module », de « stage », de « séminaire académique », etc.), dans tous les cas, on associe le latin et le grec, sans proposer de formation indépendante dans l'une des deux langues. Les thèmes récurrents sont les programmes de lycée, les formations en lien avec les ressources locales (en mettant en avant les partenariats possibles) et l'ECLA, lorsqu'il est pratiqué. Les innovations et les TICE sont moins présentes qu'auparavant. Les formateurs sont surtout des universitaires, parfois des IPR ou des collègues. La liberté de ton est plus ou moins grande dans les échanges pendant les formations. Pour les ARELA, les formations sont toujours intéressantes pour entretenir les liens avec le supérieur. Une seule académie (Besançon) semble proposer des stages du PAF en langues anciennes ouverts à toutes les disciplines, non pas pour former les enseignants à prendre en charge des groupes d'élèves, mais plutôt pour venir nourrir leur réflexion et montrer l'intérêt des langues et cultures de l'antiquité dans leurs disciplines. Dans plusieurs académies, on note la présence de stages pour les lettres modernes qui enseignent les langues anciennes. Dans l'académie de Clermont-Ferrand, l'ARELA organise elle-même une journée de formation depuis plusieurs années. C'est le cas d'autres ARELA (Strasbourg, Bordeaux). On regrette que les partenariats avec les rectorats qui existaient naguère pour ces journées aient parfois disparu (à Bordeaux et Toulouse par exemple). Les ARELA qui souhaitent demander un développement des formations en LCA dans leur académie pourront s'appuyer sur ces éléments.

10. Journées d'octobre à Amiens (2020)

Vincent Bruni (ADLAP) prend la parole pour évoquer les Journées d'octobre qui se dérouleront dans l'académie d'Amiens cette année. Les conférences pédagogiques et scientifiques sont désormais arrêtées. Le thème des Journées est « Renaissance(s) du latin et du grec ». Le programme précis sera envoyé dès qu'il sera finalisé. En voici les grands traits :

- lundi 19 octobre 2020, à l'Université de Picardie – Jules Verne, à Amiens : cycle de conférences autour de l'évolution des langues latine et grecque, puis parcours avec reconstitution en 3D de monuments antiques.
- mardi 20 octobre 2020 : AG de la CNARELA le matin ; déplacement l'après-midi à l'abbaye de Saint-Riquet (centre picard de renaissance carolingienne).

Les Journées suivantes sont d'ores et déjà prévues : celles de 2021 se dérouleront à Besançon (pendant la deuxième semaine des vacances scolaires) ; celles de 2020 seront organisées par Thalassa.

11. Voyage en Grèce 2020

Lionel Sanchez fait le point sur les inscriptions au voyage en Grèce proposé au mois d'août 2020 par Thalassa : 24 participants sont inscrits. Le parcours est centré sur les lieux chers à Alexandre le Grand et à Hadrien.

12. Calendrier 2020.

François Martin rappelle les principales dates de l'année 2020 :

- du 23 au 29 mars 2020 : Semaine langues anciennes.
- 27 mars 2020 : Séminaire national à Lyon, accolé au Festival Latin Grec (organisé par l'IGEN et dont les invités sont les IPR, les chargés de mission, ainsi que les professeurs de Lettres Classiques de Lyon). Sylvie Pédroarena fait remarquer que la CNARELA était toujours invitée à ce séminaire, mais que nos positions sur le CAPES et la réforme du collège ont semble-t-il quelque peu froissé certains décisionnaires.
- 16 mai 2020 : AG à la Sorbonne.
- 20 octobre 2020 : AG pendant les journées d'octobre à Amiens (le matin).

13. Questions diverses.

Delphine Viellard rappelle la publication d'une collègue de l'ARELAS : une nouvelle traduction, depuis le grec moderne, de bandes dessinées adaptant des œuvres d'Aristophane. L'éditeur, Dargaud, a racheté les droits, et publiera les prochains tomes. On retrouve davantage d'informations à la p. 32 des *Cahiers de la CNARELA* n°102, ainsi qu'en annexe du présent compte rendu¹⁷.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h58.

¹⁷ Cf. Annexes, IV.

ANNEXES

ANNEXE I : Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT : ANNÉE CIVILE 2019

	Produits	Charges
Cotisations.....	3470,00	
Secrétariat.....	0,00	0,00
Cahiers de la CNARELA.....		310,96
Déplacements et hébergements.....		2537,19
Divers (MAIF, cotis. Euroclass. et AA).....		509,74
Intérêts livret	23,96	
TOTAL	3493,96	3357,89
	SOLDE + 136,07	
Excédent de l'année 2019		136,07
Excédent cumulé des années antérieures		3844,26
Solde excédentaire des exercices cumulés		3980,33

Le 25 janvier 2020

La trésorière, Florence Turpin



**MOTIONS DE LA CNARELA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JANVIER 2020
Paris - Sorbonne**

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 25 janvier 2020, a voté les quatre motions suivantes :

Motion 1 : Lycée

La CNARELA demande que la spécialité LLCA soit offerte dans tous les établissements qui proposent l'option facultative de latin et/ou de grec ancien. C'est la façon la plus sûre d'offrir aux élèves un accès à cette nouvelle spécialité sur l'ensemble du territoire.

La CNARELA demande qu'aucune spécialité ne soit obligatoirement abandonnée en fin de Première, afin que la continuité des enseignements puisse être assurée.

La CNARELA attire l'attention du ministère sur le manque de respect des horaires officiels, pour la spécialité comme pour les options facultatives.

La CNARELA demande instamment au ministre le fléchage des heures d'options LCA, ce qui constituerait un geste fort pour la sauvegarde des options facultatives de LCA dans les lycées. Elles ont déjà subi des attaques à la rentrée 2019 et risquent d'en subir encore à la rentrée prochaine, en particulier avec la mise en place de nouvelles options en Terminale. De plus, le cumul des options, permis pour les LCA et inscrit dans les textes officiels, doit être appelé de toute urgence aux recteurs, DASEN et personnels de direction qui semblent ignorer les textes.

Motion votée à l'unanimité

Motion 2 : Collège

La CNARELA demande au ministre de prendre les dispositions nécessaires pour que les personnels de direction cessent de limiter les horaires des options de LCA en collège.

L'arrêté du 16 juin 2017 comporte toujours l'expression « *dans la limite de* », qui permet aux chefs d'établissement de maintenir les horaires amputés par la réforme du collège appliquée à la rentrée 2016. Le ministre actuel a fait croire, dès son arrivée au ministère, qu'il remplaçait 2h (sur les 3h perdues), sur les niveaux de 4^e et de 3^e, en réécrivant partiellement l'arrêté ; mais dans les faits, les horaires réduits s'appliquent, notamment l'heure unique en 5^e qui est un véritable frein à un bon début d'apprentissage de la langue latine. Le financement des horaires sur la marge complémentaire fragilise l'existence des LCA. Il faut que les horaires soient fléchés dans les dotations.

Par ailleurs, nous constatons que la circulaire n°2018-012 du 24 janvier 2018 n'a aucune valeur aux yeux des personnels de direction. Il est donc temps de réécrire l'arrêté pour mettre un terme à des années de pratiques qui tuent les LCA, vont à l'encontre de l'intérêt des élèves et méprisent le travail des professeurs. Des grilles horaires claires (7h de latin, 3h de grec ancien sur l'ensemble du cycle 4), ne laissant aucun doute sur l'horaire attribué pour chaque discipline, doivent être publiées et respectées ensuite. Le cumul des options doit être effectif et la reconnaissance de deux options au brevet devrait être prise en compte depuis longtemps : beaucoup d'élèves participent à la fois aux enseignements de LCA et à la chorale, aux LCE ou à toute autre option proposée dans leur établissement. Si les élèves peuvent cumuler LCA, chorale ou LCE, leur investissement doit être reconnu par le cumul de points en bonus, en vue de l'obtention du DNB.

Enfin, nous déplorons que tous les élèves de 5^e qui le souhaitent ne puissent suivre les cours de latin faute de place ou qu'on oppose l'impossibilité de créer un second groupe de LCA.

Motion votée à l'unanimité



Motion 3 : Dotations horaires

La CNARELA demande instamment au ministre de flécher les horaires des options de LCA latin et grec ancien dans les DHG des collèges et des lycées. Seule cette décision permettra réellement de mettre un terme aux difficultés rencontrées chaque année par les professeurs pour exercer leur métier et par les élèves pour accéder à ces enseignements sur l'ensemble du territoire.

Motion votée à l'unanimité

Motion 4 : Recrutement des professeurs, concours.

La CNARELA s'inquiète des modifications envisagées au niveau du recrutement des professeurs. Elle rappelle que le français, le latin et le grec ancien doivent être évalués à l'écrit du CAPES car ces trois disciplines sont celles que les futurs professeurs de Lettres classiques seront amenés à enseigner aux élèves. La CNARELA sera toujours attentive à la part disciplinaire, fondamentale dans le recrutement des enseignants, mais qui semble aujourd'hui menacée. Elle demande par ailleurs le maintien des agrégations de Grammaire et de Lettres classiques, avec leurs objectifs actuels.

La CNARELA dénonce également le nouveau parcours de « pré-professionnalisation » dans la formation des enseignants. Les étudiants devront cumuler leur formation universitaire et leur temps de présence dans un établissement, leur charge de travail se trouvant ainsi très alourdie. Ils seront par ailleurs exploités dans les collèges en L2, L3 et surtout en M1, pour des rémunérations dérisoires.

Le ministère doit prendre en considération les remarques faites depuis longtemps pour améliorer les conditions d'exercice de ses agents et revaloriser réellement les rémunérations trop basses. L'effondrement dramatique du nombre des candidats présents aux concours de recrutement dans toutes les disciplines n'a pas du tout été pris au sérieux ces dernières années, alors que les raisons de la désaffection du métier sont connues de tous.

Motion votée à l'unanimité

Pré-professionalisation : une découverte du métier **concrète et rémunérée**

> L2 = 60 ECTS acquis > L3 = 120 ECTS acquis

À LA RENTRÉE 2019

- 1 500 étudiants en L2 concernés
- Pour le premier degré, dans les académies d'Amiens, Créteil et Versailles
- Pour le second degré, dans les disciplines suivantes : mathématiques, lettres, allemand, etc.

AUX RENTRÉES 2020 ET 2021

OBJECTIFS :

1 500 étudiants en L3 puis en M1

3 000 nouveaux étudiants en L2

À LA RENTRÉE 2022

- Poursuite du dispositif
- Promotion des fonctionnaires stagiaires issus du nouveau concours



Une attractivité renforcée

NIVEAU D'ÉTUDES	RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE
L2	> 693 euros
L3	> 963 euros
M1	> 980 euros

RÉMUNÉRATION CUMULABLE AVEC LA BOURSE

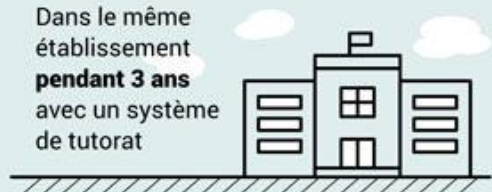
MONTANT 2018-2019 DE LA BOURSE SELON L'ÉCHELON

Échelon	Montant en mensualités (sur 10 mois)
0 bis	100 €
1	166 €
2	251 €
3	321 €
4	392 €
5	450 €
6	477 €
7	555 €

Les modalités de la formation pratique

8
 h / semaine
 dans le primaire
 ou en collège

Dans le même établissement pendant 3 ans avec un système de tutorat



En L2

Observation et participation à des dispositifs tels que **Devoirs faits** ou encadrement pédagogique aux côtés d'un professeur*, **co-intervention** ponctuelle

En L3

Co-intervention avec un professeur* et **Devoirs faits**

En M1

Prise en charge d'une classe de manière autonome avec l'appui d'un professeur*

* Référent / tuteur

ANNEXE IV

